FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-142 DU 31 MARS 2006

Portant nomination du colonel Martin Comlan Dohou AZONHIHO au grade de Général de Brigade des Forces Armées Béninoises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;

Vu la loi n° 81-014 du 10 octobre 1981 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises et les lois n°s 88-006 du 26 avril 1988 et 98-012 du 25 février 1998 qui l'ont modifiée et complétée ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2006-031 du 27 janvier 2006 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2005-249 du 06 mai 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;

Vu le décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages financiers correspondant aux avancements des agents permanents de l'Etat et des personnels militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1er janvier 1980 ;

Sur proposition du Président de la République, Chef Suprême des Armées ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 mars 2006 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Le colonel Martin Comlan Dohou AZONHIHO est nommé au grade de Général de Brigade pour compter du 1er janvier 1995.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet pour compter du 1er janvier 1995, sera publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 31 mars 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Cosme SEHLIN.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MECDN 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 03 UNIPAR-FDSP 02 DOPA 1 INTERESSE 01 JO 1.